



Décisions et liste des résolutions

I. DECISIONS

EB101(1) Rapports du Comité de Développement du Programme et du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif a pris note des rapports de son Comité de Développement du Programme¹ et de son Comité de l'Administration, du Budget et des Finances² et a approuvé leurs conclusions concernant la poursuite de l'évaluation des deux Comités, y compris en recourant à des compétences extérieures, la poursuite de la mise au point du système d'évaluation à l'OMS, les progrès accomplis en matière de plans d'action, l'esquisse proposée pour le dixième programme général de travail, et la recommandation visant à : a) accorder davantage d'attention aux demandes d'établissement de rapports figurant dans les résolutions de l'Assemblée de la Santé, et b) prier le Directeur général d'étudier cette question plus avant et de faire rapport au Comité de Développement du Programme à sa cinquième réunion. Le Conseil a convenu d'examiner d'autres questions soulevées dans les rapports des deux Comités au titre des points de l'ordre du jour correspondants.

(Deuxième séance, 19 janvier 1998)
EB101/SR/2

EB101(2) Examen de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé : rapport du groupe spécial du Conseil exécutif (article 73 de la Constitution : amendements)

Le Conseil exécutif, reconnaissant la nécessité d'accélérer la procédure d'entrée en vigueur des amendements à la Constitution après leur adoption par l'Assemblée de la Santé, a décidé de différer l'examen du projet d'amendement à l'article 73 contenu dans le rapport du groupe spécial chargé d'examiner la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé,³ et a demandé au Directeur général de présenter au Conseil exécutif à sa cent deuxième session une étude sur la situation juridique qui prévaut dans d'autres organisations internationales du système des Nations Unies concernant l'entrée en vigueur des amendements, et de proposer des solutions conformes au droit international pour accélérer l'entrée en vigueur des amendements à la Constitution.

(Huitième séance, 22 janvier 1998)
EB101/SR/8

¹ Document EB101/3.

² Document EB101/4.

³ Document EB101/7.

EB101(3) Examen de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé : rapport du groupe spécial du Conseil exécutif (article 2 de la Constitution : fonctions)

Le Conseil exécutif a demandé au Directeur général de veiller à ce que le texte révisé de l'article 2, contenu dans le rapport du groupe spécial chargé d'examiner la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé,¹ soit examiné à tous les niveaux de l'Organisation dans le courant de l'année 1998, et de présenter au Conseil exécutif à sa cent troisième session un texte final reflétant ce vaste processus de consultation.

(Huitième séance, 22 janvier 1998)
EB101/SR/8

EB101(4) Développement des systèmes de santé

Le Conseil exécutif a demandé qu'un rapport de situation sur le projet d'initiative pour le développement des systèmes de santé lui soit présenté à sa cent deuxième session.

(Huitième séance, 22 janvier 1998)
EB101/SR/8

EB101(5) Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

Le Conseil exécutif a procédé à l'examen et pris note du rapport du Directeur général² sur les réunions des comités d'experts et des groupes d'étude suivants : Comité OMS d'experts de la Standardisation biologique, quarante-sixième rapport;³ Comité OMS d'experts de la Lèpre, septième⁴ rapport; groupe d'étude OMS/FNUAP/UNICEF (Des programmes pour la santé des adolescents);⁵ groupe d'étude conjoint OMS/FAO/NACA⁶ (Problèmes de salubrité des aliments liés aux produits de l'aquaculture).⁴ Il a remercié les experts qui ont participé à ces réunions et a prié le Directeur général de tenir compte, selon qu'il conviendra, de leurs recommandations dans l'exécution des programmes de l'Organisation, à la lumière de la discussion au Conseil.

(Onzième séance, 24 janvier 1998)
EB101/SR/11

¹ Document EB101/7.

² Document EB101/16.

³ OMS, Série de Rapports techniques, N° 872 (version française en préparation).

⁴ A paraître dans la Série de Rapports techniques de l'OMS.

⁵ OMS/FNUAP/UNICEF. Mesures en faveur de la santé des adolescents : vers un programme commun. Recommandations d'un groupe d'étude conjoint. Genève, OMS, 1997 (document WHO/FRH/ADH/97.9).

⁶ Network of Aquaculture Centres in Asia and the Pacific (Réseau des centres d'aquaculture d'Asie et du Pacifique).

EB101(6) Réformes à l'OMS : bureaux de l'OMS dans les pays

Le Conseil exécutif 1) a approuvé le principe de l'utilisation d'une série commune de critères objectifs pour déterminer la nature et le degré de la représentation de l'OMS au niveau des pays; 2) a prié le Directeur général d'élaborer plus avant les critères de classement des pays selon les besoins, conformément à ceux qui figurent dans la résolution EB101.R10 sur les crédits alloués aux Régions au titre du budget ordinaire, et de faire rapport sur les résultats de cette version affinée des critères au Conseil exécutif à sa cent deuxième session; 3) a demandé que les critères affinés soient appliqués avec souplesse pour orienter les décisions sur la nature et le niveau de la représentation de l'OMS dans les pays, compte tenu des activités des autres organisations et des pays; 4) a demandé que les modifications éventuelles apportées à la représentation de l'OMS dans les pays du fait de l'application de ces critères soient introduites progressivement au cours des trois prochaines périodes biennales; 5) soulignant le rôle de chef de file de l'OMS dans les activités sanitaires des Nations Unies et son rôle en tant qu'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international, a demandé à l'OMS de coopérer pleinement avec d'autres organisations et organismes des Nations Unies dans les pays; 6) a prié le Directeur général de faire rapport au Conseil exécutif à sa cent troisième session sur les résultats de la phase pilote du cadre d'aide au développement des Nations Unies, qui est en cours dans 19 pays.

(Douzième séance, 24 janvier 1998)
EB101/SR/12

EB101(7) Attribution du Prix de la Fondation Dr A. T. Shousha

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité de la Fondation Dr A. T. Shousha, a attribué le Prix de la Fondation Dr A. T. Shousha pour 1998 au Dr Awad Hussein Abudejaja (Jamahiriya arabe libyenne) pour sa remarquable contribution à l'amélioration de la situation sanitaire dans la zone géographique où le Dr Shousha a oeuvré au service de l'Organisation mondiale de la Santé.

(Seizième séance, 27 janvier 1998)
EB101/SR/16

EB101(8) Attribution de la bourse de la Fondation Jacques Parisot

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité de la Fondation Jacques Parisot, a attribué la bourse de la Fondation Jacques Parisot pour 1998 à M. Boinikum Benson Konlaan (Ghana).

(Seizième séance, 27 janvier 1998)
EB101/SR/16

EB101(9) Attribution du Prix Sasakawa pour la Santé

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité du Prix Sasakawa pour la Santé, a attribué le Prix Sasakawa pour la Santé pour 1998 conjointement à Mme Roselyn Mokgantsho Mazibuko (Afrique du Sud), au Dr Ahmed Abdul Qadr Al Ghassani (Oman) et au Collège des Sciences médicales de Gondar (Ethiopie). Le Conseil a noté que Mme Mazibuko et le Dr Al Ghassani recevraient chacun US \$30 000 et que le Collège des Sciences médicales de Gondar recevrait US \$40 000 pour leurs travaux novateurs remarquables en matière de développement sanitaire.

(Seizième séance, 27 janvier 1998)
EB101/SR/16

EB101(10) Attribution du Prix de la Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité de la Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé, a attribué le Prix de la Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé pour 1998 à Mme Hillary Rodham Clinton (Etats-Unis d'Amérique) pour sa remarquable contribution au développement sanitaire. Le Conseil a noté que Mme Clinton recevrait US \$40 000.

(Seizième séance, 27 janvier 1998)
EB101/SR/16

EB101(11) Rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des Directives sanitaires

Le Conseil exécutif a pris note du rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des Directives sanitaires sur sa trente et unième et dernière session, tenue à Genève les 19 et 20 mai 1997,¹ et il a approuvé les recommandations faites par le Comité.

(Seizième séance, 27 janvier 1998)
EB101/SR/16

EB101(12) Comité de Coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la Santé

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du Directeur général,² a convenu qu'une réunion préliminaire du Comité de Coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la Santé aurait lieu en 1998.

(Seizième séance, 27 janvier 1998)
EB101/SR/16

EB101(13) Rapports du Corps commun d'inspection

Le Conseil exécutif, ayant examiné les rapports du Corps commun d'inspection intitulés "La promotion de la femme au moyen et dans le cadre des programmes du système des Nations Unies : que se passera-t-il après la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes ?", "Participation des organismes des Nations Unies à la fourniture et à la coordination de l'assistance humanitaire", "Renforcement des moyens dont dispose le système des Nations Unies pour prévenir les conflits", "Coordination des cadres de politique générale et de programmation en vue de l'instauration d'une coopération pour le développement plus efficace", "Ressources financières allouées par le système des Nations Unies aux activités menées par les organisations non gouvernementales" et "Etude comparative des méthodes utilisées pour appliquer le principe de la répartition géographique équitable dans les organismes appliquant le régime commun des Nations Unies", a remercié le Corps commun d'inspection de ses rapports et exprimé son accord avec les commentaires y relatifs du Directeur général.³ Le Conseil a demandé au Directeur général de transmettre ces commentaires au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, aux organisations qui participent aux travaux du Corps commun d'inspection et au Président de celui-ci, ainsi qu'au Commissaire aux Comptes de l'OMS, pour information et examen.

(Seizième séance, 27 janvier 1998)
EB101/SR/16

¹ Document JCHP31/97.6.

² Document EB101/18.

³ Document EB101/22.

EB101(14) Etat du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution

Le Conseil exécutif, ayant discuté de la possibilité de faire une recommandation en vue de restituer pour la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'OMS, le droit de vote aux pays qui l'ont perdu, conformément à l'article 7 de la Constitution, a décidé que cette proposition, qui doit être considérée comme une mesure exceptionnelle et qui n'est pas une exemption d'obligation financière, devra être examinée, compte tenu des commentaires faits par des membres du Conseil pour ce qui concerne l'examen attentif de chaque situation, par le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances avant d'être présentée à la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé.

(Seizième séance, 27 janvier 1998)

EB101/SR/16

EB101(15) Révision de la liste des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS et collaboration avec les organisations non gouvernementales

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales,¹ a décidé de maintenir des relations officielles avec 53² des 65 organisations non gouvernementales dont le cas a été examiné à sa cent unième session. Il a remercié ces organisations de leur contribution à l'activité de l'OMS dans des domaines d'intérêt mutuel aussi divers que les dimensions éthiques des soins de santé, le développement du potentiel national en matière d'épidémiologie et l'amélioration de la gestion des dossiers de santé au niveau national, de même qu'à la mise en oeuvre de plusieurs résolutions de l'OMS, par exemple la résolution WHA48.8 sur la réorientation de l'enseignement de la médecine et de la pratique médicale en faveur de la santé pour tous. La formation et la formation continue sont demeurées une activité commune importante, par exemple dans les domaines de la médecine de laboratoire et de la chirurgie, tout comme le renforcement des moyens techniques et gestionnaires pour l'administration des systèmes de santé dans les pays en développement. Les organisations ont également contribué aux activités normatives de l'OMS, par exemple à l'élaboration de documents sur l'évaluation des risques, en collaboration avec le programme international sur la sécurité chimique, et aux travaux en cours se rapportant aux bonnes pratiques de fabrication des produits pharmaceutiques.

En ce qui concerne les relations avec la Société internationale d'Hématologie, le Conseil a décidé de maintenir pour une année supplémentaire les relations officielles avec cette organisation afin de permettre l'élaboration d'un plan de collaboration avec l'OMS.

En l'absence de rapports sur les activités de collaboration avec ces organisations, le Conseil a décidé de reporter d'un an l'examen des relations avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Société médicale internationale de Paraplégie, l'Académie internationale de Médecine légale, le Réseau des Etablissements de Formation en Sciences de la Santé orientés vers les Besoins de la Communauté, l'Organisation mondiale des Collèges nationaux, Académies et Associations académiques des Généralistes et des Médecins de Famille, et le Collège international des Chirurgiens. Il a demandé au Directeur général de signaler aux organisations non gouvernementales l'importance du respect des délais dans l'envoi de communications.

En ce qui concerne le suivi de la décision EB99(17) concernant les relations avec quatre autres organisations non gouvernementales, le Conseil a noté avec regret qu'il n'avait pas été possible de s'entendre sur

¹ Document EB101/32.

² Y compris le Comité international de la Croix-Rouge, qui fait l'objet de la résolution EB101.R21.

des plans de collaboration avec la Fédération internationale de Médecine physique et de Réadaptation, la Fédération mondiale des Parasitologues et la Fédération mondiale des Anciens Combattants. Il a décidé de reporter d'une année l'examen du maintien des relations officielles entre l'OMS et ces organisations. Il a demandé qu'un rapport soit présenté au Conseil à sa cent troisième session sur les résultats des efforts entrepris pour élaborer des plans de collaboration. Il a en outre estimé que l'on pouvait raisonnablement s'attendre à une réactivation de la collaboration avec la Société internationale de Mycologie humaine et animale grâce à la mise en oeuvre du plan de collaboration convenu, et a décidé en conséquence de maintenir les relations officielles avec cette organisation.

(Seizième séance, 27 janvier 1998)
EB101/SR/16

EB101(16) Examen de la politique générale concernant la collaboration avec les organisations non gouvernementales

Le Conseil exécutif a remercié le Directeur général de son rapport¹ et l'a prié d'entreprendre un processus de consultation, prévoyant une réunion avec les organisations non gouvernementales et toute autre partie s'intéressant à la question des relations officielles entre l'OMS et les organisations non gouvernementales dont le principal domaine d'activité ne relève pas de la santé ou d'un secteur apparenté, et d'encourager des contacts informels accrus avec ces organisations. Il a en outre demandé que les résultats du processus de consultation et, le cas échéant, des contacts informels avec les organisations non gouvernementales fassent l'objet d'un rapport qui sera soumis au Conseil pour examen.

Le Conseil a pris note de la résolution 1996/31 révisée du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies sur les dispositions régissant les consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

(Seizième séance, 27 janvier 1998)
EB101/SR/16

EB101(17) Ordre du jour provisoire et durée de la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé

Le Conseil exécutif a approuvé les propositions du Directeur général concernant l'ordre du jour provisoire de la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé,² telles qu'elles ont été modifiées. Rappelant sa décision antérieure³ suivant laquelle la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait au Palais des Nations, à Genève (Suisse), et s'ouvrirait le lundi 11 mai 1998 à 10 heures, le Conseil a décidé qu'elle prendrait fin au plus tard le samedi 16 mai 1998.

(Seizième séance, 27 janvier 1998)
EB101/SR/16

EB101(18) Date et lieu de la cent deuxième session du Conseil exécutif

¹ Document EB101/33.

² Documents EB101/35 et EB101/INF.DOC./1.

³ Décision EB100(12).

Le Conseil exécutif a décidé que sa cent deuxième session s'ouvrirait le lundi 18 mai 1998 au Siège de l'OMS, à Genève (Suisse), et prendrait fin au plus tard le lendemain, mardi 19 mai 1998.

(Seizième séance, 27 janvier 1998)
EB101/SR/16

II. LISTE DES RESOLUTIONS

- EB101.R1 Evaluation du budget programme
- EB101.R2 Examen de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé : rapport du groupe spécial du Conseil exécutif
- EB101.R3 Publicité, promotion et vente transfrontières de produits médicaux par Internet
- EB101.R4 Tuberculose
- EB101.R5 Elimination mondiale du trachome cécitant
- EB101.R6 Lutte contre la maladie : élimination de la transmission de la maladie de Chagas
- EB101.R7 Lutte contre la maladie : élimination de la lèpre en tant que problème de santé publique
- EB101.R8 Promotion de la santé
- EB101.R9 Lutte contre les maladies non transmissibles
- EB101.R10 Crédits alloués aux Régions au titre du budget ordinaire
- EB101.R11 Proposition pour le poste de Directeur général
- EB101.R12 Projet de contrat du Directeur général
- EB101.R13 Expression de gratitude au Dr Hiroshi Nakajima
- EB101.R14 Questions relatives à l'environnement : stratégie d'assainissement pour les communautés à haut risque
- EB101.R15 Questions relatives à l'environnement : protection de la santé contre les menaces liées aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique
- EB101.R16 Plan d'économies pour l'exercice 1998-1999
- EB101.R17 Etat du recouvrement des contributions
- EB101.R18 Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière
- EB101.R19 Confirmation d'amendements au Règlement du Personnel
- EB101.R20 Confirmation d'amendements au Règlement du Personnel

EB101.R21 Collaboration avec les organisations non gouvernementales : rapport du Comité permanent des Organisations non gouvernementales

EB101.R22 Politique de la santé pour tous pour le XXI^e siècle

EB101.R23 Action concertée de santé publique contre les mines antipersonnel

EB101.R24 Stratégie pharmaceutique révisée

EB101.R25 Conséquences éthiques, scientifiques et sociales du clonage dans le domaine de la santé humaine

EB101.R26 Maladies émergentes et autres maladies transmissibles : résistance aux antimicrobiens

= = =